



DESCRIPTION DE CONCOURS

Photographie

NIVEAU SECONDAIRE

Table des matières

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES | 2 |
| 2 | INTRODUCTION | 2 |
| 3 | DESCRIPTION DU CONCOURS | 3 |
| 4 | ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE | 3 |
| 5 | SANTÉ ET SÉCURITÉ | 4 |
| 6 | ÉVALUATION | 5 |
| 7 | RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS | 6 |
| 8 | RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 7 |
| 9 | MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL | 8 |

1 LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES

Compte tenu de l'évolution du marché du travail et des exigences en matière de compétences, le gouvernement du Canada a actualisé l'ancien cadre des Compétences essentielles en le remplaçant par le nouveau modèle des Compétences pour réussir. Ce dernier décrit les neuf compétences fondamentales dont les Canadiennes et les Canadiens ont besoin pour réussir dans leur travail, leurs études, leur formation et leur vie quotidienne.

Skills/Compétences Canada tient à souligner l'importance de ces compétences, qui sont indispensables pour réussir dans les carrières des métiers et des technologies. Les concurrentes et les concurrents peuvent noter l'importance des Compétences pour réussir dans la façon dont elles ont été intégrées dans les descriptions de concours, les projets et les documents de projet. En utilisant ces compétences pendant le concours, les concurrentes et les concurrents sont davantage en mesure d'associer les tâches demandées aux compétences particulières nécessaires pour réussir. De plus, ils comprennent comment ces compétences s'appliquent dans leurs programmes des métiers ou des technologies et leur future carrière.

Les neuf Compétences pour réussir, confirmées en tant que facteur de réussite professionnelle, sont les suivantes :

1. Calcul
2. Communication
3. Collaboration
4. Adaptabilité
5. Lecture
6. Rédaction
7. Résolution de problèmes
8. Créativité et innovation
9. Compétences numériques

Les compétences sont indiquées en détail dans les sections 2.4 ou 3.2 (à terminer SCC) de la Description de concours et, s'il y a lieu, dans les documents du projet et ceux connexes.

2 INTRODUCTION

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

https://www.skillscompetencescanada.com/fr/skill_area/photographie/

2.2 But de l'épreuve

Réaliser 14 photos durant les deux jours de concours.

2.3 Durée du concours

12 heures

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

- Composition: éléments visuels, style, harmonie et équilibre, cadrage, profondeur de champ
- Technique : mise au point, exposition, contraste, utilisation de la lumière et gamme tonale
- Effet : impression générale de la photo, évocation d'un récit, aspect émotionnel et signification
- Respect du thème ou de la collection

3 DESCRIPTION DU CONCOURS

3.1 Liste des documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes pourront les consulter sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

| DOCUMENT | DATE DE DISTRIBUTION |
|----------|----------------------|
| Projet | Décembre 2024 |

3.2 Tâches que les concurrents et les concurrentes pourraient effectuer durant l'épreuve

- 6,5 heures seront consacrées à la prise de photos, à la post-production et à la remise des photos finales^{7,8,9} (Jour 1)
- 5,5 heures seront consacrées à la prise de photos, à la post-production et à la remise des photos finales^{7,8,9} (Jour 2)

Compétences pour réussir : ⁷Résolution de problèmes, ⁸Créativité et innovation, ⁹Compétences numériques

4 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada

- Table et chaise de dactylo
- 3 lumières stroboscopiques et pieds de studio, éclairage LED facultatif, modificateurs de lumière et toile de fond

4.2 Équipement et matériel que doivent fournir les concurrents et les concurrentes

- Ordinateur et logiciel d'édition
- Stylo et papier pour prendre des notes
- Appareil photo numérique
- Objectifs, au choix du concurrent ou de la concurrente
- Trépied pour appareil photo (si nécessaire)

- Lecteurs de cartes
- Clé USB pour remettre le pré-travail, sauvegarder des images et les emporter chez soi (**obligatoire**)
- Posemètre (facultatif)
- Réflecteurs (facultatifs)
- Trépied (facultatif)
- Flashs électroniques (facultatifs)
- Transmetteurs et récepteurs pour flash électronique et stroboscopique (facultatifs)
- Appareils et matériel d'éclairage : lampe DEL, lumières en continu, lampe éclair électronique, etc. (facultatifs)
- Tablettes Wacom et pilotes connexes, sur clé USB (facultatifs)

4.2.1 Directives au sujet des coffres à outils

Un des objectifs de SCC est d'assurer la durabilité de la compétition. C'est pourquoi les coffres à outils des concurrents et des concurrentes devront respecter les dimensions maximales ci-dessous.

Le volume du coffre à outils ne doit pas excéder 0,1 mètre³. Il est permis d'apporter plusieurs coffres, mais leur volume total ne doit pas excéder le maximum indiqué. Cette consigne ne fera l'objet d'aucune exception. Si un concurrent ou une concurrente apporte un coffre plus grand que les dimensions permises, il lui faudra en retirer certains articles sur les conseils du CTN. Et les outils retirés ne pourront pas être utilisés pendant le concours. Tous les outils doivent entrer dans les coffres à outils. Il est interdit d'apporter un outil qui n'entre pas dans un coffre.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents et les concurrentes

- Les concurrents et les concurrentes doivent avoir une tenue vestimentaire appropriée (vêtements interdits : débardeur, short, etc.). Ils doivent prévoir des vêtements pour la prise de photos à l'intérieur et à l'extérieur.

5 SANTÉ ET SÉCURITÉ

5.1 Programme de sécurité

SCC a mis en œuvre un programme de sécurité complet, car la santé et la sécurité font partie intégrante de ses concours. Le programme de sécurité de SCC comprend des directives et des procédures visant à améliorer sans cesse la sécurité du milieu de travail dans chacun des domaines de compétition.

5.1.1 Guide de sécurité

Dans le cadre du programme de SCC, un Guide de sécurité a été créé pour surveiller et documenter la santé et la sécurité dans chacun des domaines de compétition. Il comprend un plan d'action précis pour prévenir les accidents. Le Guide de sécurité est prévu pour chaque concours, et ses consignes devront être suivies et respectées par

toutes les personnes participantes et les représentants officiels aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

5.1.2 Atelier sur la sécurité

Durant la séance d'orientation, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. SCC s'attend à ce que les concurrents et les concurrentes travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours. Quiconque enfreindra une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement devra éventuellement participer à un deuxième atelier sur la sécurité. La participation à ce deuxième atelier ne réduira pas le temps alloué pour le concours.

5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Skills/Compétences Canada

- Lunettes de sécurité
- Protection de l'ouïe
- Gilet de sécurité
- Casque de protection
- Protège-orteils (2 petits, 2 moyens, 2 grands)

5.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents et les concurrentes

- Chaussures à bout fermé
- Pantalon long (les shorts, les jupes ou les pantalons effilochés ou déchirés sont interdits)

Remarque : Les personnes qui n'auront pas les pièces d'équipement de protection individuelle exigées ne seront pas autorisées à participer au concours.

6 ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

| TÂCHES | /100 |
|--|------|
| Volet 1 – Contrastes éclairants | 10 |
| Volet 2 – Double exposition | 10 |
| Volet 3 – Photo d'objet-mystère 1 | 10 |
| Volet 4 – Projet personnel – Triptyque | 10 |
| Volet 5 – Couverture de magazine | 10 |
| Volet 6 – Monochrome minimaliste | 10 |
| Volet 7 – Triptyque photojournalistique | 10 |
| Volet 8 – Portrait avec modèle en studio | 10 |
| Volet 9 – Photo d'objet-mystère 2 | 10 |
| Volet 10 – Ensemble du portfolio | 10 |

7 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils fournissent des précisions et clarifient des éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

| SUJET | RÈGLEMENTS PROPRES AU CONOURS |
|--------------------------------|--|
| Nourriture et boisson | <ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit de consommer de la nourriture dans l'aire du concours. • Seulement des boissons (café, eau, etc.) dans des contenants hermétiques ou des bouteilles avec bouchon sont permis. |
| Soumission des photos | <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez utiliser une image qu'une seule fois. • Les photos doivent être soumises en format JPG ou RAW, tel que cela est indiqué dans le document du projet. • La date et l'heure doivent être réglées avec précision dans le menu de votre appareil photo • Les photos soumises de manière incorrecte et celles qui ne répondent pas aux critères ou qui ne respectent pas l'esprit et l'objectif du concours seront disqualifiées. Toutes les décisions des juges seront définitives. |
| Utilisation de photos externes | <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de photos externes, c'est-à-dire non créées par le concurrent ou la concurrente pendant le concours (y compris les graphiques, le texte, les génériques, les logos, etc.) est interdite pour toute utilisation dans le cadre du concours, sauf indication contraire indiquée dans le document du projet du concours. |
| Intelligence artificielle (IA) | <ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux principes de concurrence loyale et d'authenticité, l'utilisation de toute forme d'outils d'intelligence artificielle (IA) est interdite pour aider à la création de photos. Cela inclut les outils d'IA qui génèrent, insèrent ou modifient des photos partiellement ou entièrement et qui n'ont pas été créées par le concurrent ou la concurrente. Notre principal souci est de veiller à ce que toutes les photos soumises soient une |

| | |
|--|---|
| | <p>représentation authentique du travail des concurrents et des concurrentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les juges se réservent le droit de demander d'accéder aux fichiers RAW associés à toute photo qui a été soumise. Ils pourront prendre cette mesure en cas de doute concernant l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle dans le processus de création de photos. • S'il s'avère qu'une photo contient des éléments qui n'ont pas été photographiés par le concurrent ou la concurrente, cette photo sera disqualifiée. Toutes les décisions des juges seront définitives. |
|--|---|

8 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente a besoin des services d'un interprète durant le concours, le bureau provincial ou territorial doit en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

8.2 Procédure de bris d'égalité de notes

- Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Photo d'objet-mystère 1 » sera déclarée gagnante.
- Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Portrait avec modèle en studio » sera déclarée gagnante.
- Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Triptyque photojournalistique » sera déclarée gagnante.

8.3 Modification du projet d'épreuve aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuve a été présenté aux concurrents et aux concurrentes avant le concours, le CTN peut modifier jusqu'à 30 % de la teneur du projet. Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

8.4 Règlements des concours

Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies, qui sont affichés sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

9 MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

| ORGANISME MEMBRE | NOM |
|---------------------------|--------------------------------------|
| Terre-Neuve-et-Labrador | Angela Hiscock – Présidente adjointe |
| Île-du-Prince-Édouard | Jean-Sébastien Duchesne – Président |
| Nouveau-Brunswick | Wes Perry |
| Nouvelle-Écosse | Kelci MacDonald Wood |
| Ontario | Ben Eby |
| Manitoba | Ronnie Gilfillan |
| Saskatchewan | Chad McDowell |
| Alberta | Lance Burns |
| Colombie-Britannique | Tammy Sarbazzadeh |
| Yukon | Erik Pinkerton |
| Territoires du Nord-Ouest | V. Lee Sacrey |
| Nunavut | Jonathan Potts |
| Québec | Elizabeth Delage |

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à Nathalie Maisonneuve (nathaliem@skillscanada.com) au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada.

Field Code Changed